



Frais bancaire abusif et clôture de compte

Par Cachat12

Bonjour, depuis quelque temps j'ai des soucis financiers.

Depuis 2 mois ma banque m'a prélevement pour 500 euros de frais, entre les frais de rejets, frais de découvert ect...

Je n'arrive pas à sortir la tête de l'eau et les frais n'arrange rien. Puis-je demander un geste commercial ?

De plus m'a banque me dénonce ma convention de compte et va me clôturer mon compte dans 60 jours ainsi que celui de mes enfants est-ce légal qu'il clôture les comptes de mes enfants?

Je leur avait informé en mai que de l'argent viendrait combler le découvert mais au final il n'en non rien à faire.

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

La banque peut mettre fin au contrat de compte. Toutefois le montant des frais est limité par la loi.

Si les comptes des enfants sont également débiteurs, la banque peut les fermer également.

Avez-vous déposé un dossier de surendettement ?

Consultez les services sociaux.

Par Isadore

Bonjour,

La banque a le droit de fermer les comptes y compris ceux des enfants, sans avoir à se justifier sous réserve de respecter un délai de préavis de deux mois minimum. Seule exception : un compte ouvert après la procédure de droit au compte.